

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

580

DÉCRET N° 80/580

portant intégration et nomination de Monsieur
MABIALA Julien Félix, dans le statut de
l'Université Marien NGOUABI, en qualité de
Maître-Assistant.

Visé le
Sous le n°
AC/DAF

17/12/79
0176/79

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU le Décret 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'enseignement secondaire.
- VU le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- VU le Décret 71/99/MT-DGT-DEL-7/2 du 9 Avril 1971 portant intégration et nomination de Monsieur MABIALA Julien Félix dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I de l'enseignement ;
- VU le Décret 79/618/MJT-DGT/FP du 6 Novembre 1979 accordant une bonification de deux (2) échelons à Monsieur MABIALA Julien Félix, Professeur certifié de 4e échelon ;
- VU le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé,

RECT. UMNG.

D.G.T.F.P.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions de l'article 16 du Décret 75/489 du 14 Novembre 1975, portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI Monsieur MABIALA Julien Félix, de nationalité congolaise, né le 12 Juillet 1945 à DJAIBALA (Congo) précédemment Professeur Certifié de Lycée de 6ème échelon, indice 1400 pour compter du 14 Mars 1979, titulaire du Doctorat de 3° cycle, spécialité Géographie, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel, et nommé Maître-Assistant de 2ème échelon, indice 1400 pour compter du 14 Mars 1979.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date sus-indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, le 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA-OKA.-

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice

Victor MUKETA-MANDA.-

AMPLIATIONS

PM/Cab	1
SGCM/BC	1
MEN/Cab	1
DAAF	3
DGTFP	3
UMNG	20
JORPC	1
Intéressé	1
Chrono	5

[Handwritten signature]